



Droit des assedic et anpe

Par **mamy**, le **30/06/2008** à **15:34**

assistante maternelle depuis 10ans mon agrement a ete suspendu a cause de traveaux realisera proximiter de ma maison et non securiser (chute de rochers dans mon jardin)
je suis au chomage depuis 8_MOIS LES ASSEDIC ET ANPE ONT ILS LE DROIT de vouloir me faire travailler hors de chez mois alors que justement j'avais choisie ce metier pour travailler a la maison

ps les traveaux sont realiser par un promoteur de maisons individuelles et mon assurance et sur l affaire (presque 1 ans) merci de me repondre

Par **Tisuisse**, le **04/07/2008** à **17:50**

Tout à fait si les emplois qui vous sont proposés correspondent à votre qualification.